

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 02.05.2017
à 18H30 à ONVILLE

Membres du Conseil : 72

Présents : 48

Pouvoirs : 5

Votants : 53

Excusés non représentés : 4

Excusé représenté : 6

Absents : 15

Nombre de communes représentées : 34

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Gérard ANDRE

1- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11.04.2017 et désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et nomment Gérard ANDRE, secrétaire de séance et valident le compte-rendu du Conseil Communautaire du 07.03.2017.

Denis BLOUET souhaite apporter un complément d'information suite au dernier conseil communautaire. En effet, il a été sollicité après le conseil pour son choix d'abstention lors du vote de la fiscalité communautaire.

Il tient à expliquer cette abstention qui n'est pas un « vote contre » mais exprime plutôt un doute. En premier lieu, il souhaite être en cohérence avec sa propre collectivité. La Commune de Corny a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité cette année. L'augmentation sur les 3 ans lui semblait également trop rapide. Celle-ci aurait pu s'effectuer au bout d'un an. Mais il n'a aucune certitude sur ce point. Il rappelle également que Corny fait partie des communes impactées par une augmentation des taxes du fait du lissage effectué au terme de la fusion.

Au vu de ces éléments, son vote s'est tourné vers une abstention pour exprimer son doute et non son opposition.

2- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine – Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Dans le cadre de son élaboration avec l'Etat à l'échelle du PETR du Val de Lorraine, il convient de prioriser les projets, d'abord au niveau de la CCM&M, puis du PETR en concertation avec l'Etat et les Communautés de Communes du Bassin de PAM et de Pompey. L'Etat précise que seuls les projets structurants à l'échelle de l'intercommunalité peuvent élarger sur ce contrat de ruralité et sur les crédits FSIL qui y sont rattachés.

Olivier JACQUIN rappelle que ces financements complémentaires exceptionnels de l'Etat sont permis grâce à notre PETR. Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est largement amorti.

Le contrat a été présenté aux services de l'Etat et au Département de Meurthe-et-Moselle. Un avis a déjà été donné par chaque service sur les projets d'actions présentés. La région ne signera pas mais financera les projets en lien avec ses compétences.

Le cadre général du contrat 2017-2020 a été présenté. Il restera encore à arbitrer le financement des projets présentés par les 3 Communautés de Communes pour l'année 2017.

Priorisation des projets :

AXE 1 ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS		
Service au public : création de MSAP	2017	MSAP Mars La Tour
Service au public : création de MSAP	2018	MSAP Thiaucourt

AXE 2 REVITALISATION DES BOURGS CENTRES		
Soutien à l'implantation ou à la reprise de commerces	2018	FISAC 2018-2020

AXE 3 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		
Développement économique	2017	ZAE NOVEANT
Développement économique	2018	Zone ACTISUD
Développement de l'offre touristique	2018	Equipements sportifs en milieu rural
Développement démographique du territoire	2019	Elaboration PLU Intercommunal

AXE 4 TRANSITION ECOLOGIQUE		
Gestion des déchets	2017	Optimisation et extension de la déchetterie intercommunale
Préservation des espaces naturels	2018	Acquisition nouvelle balayeuse

AXE 5 MOBILITES		
Diversification des modes de déplacements	2017	Aire de covoiturage
Diversification des modes de déplacements	2018	Voies douces
Diversification des modes de déplacements	2019	Passerelle Novéant-Corny

AXE 6 COHESION SOCIALE ET PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE		
Insertion	2018	Maraichage bio & Elevage d'insectes comestibles
Petite enfance/jeunesse	2019	Développement lecture publique

Denis BLOUET souhaite connaître l'emplacement du parking de covoiturage. Olivier JACQUIN indique que ce dossier est issu initialement du côté 54. Les emplacements prévus sont situés sur les communes de :

- **Bernécourt**
- **Arnaville**
- **Mars la Tour**

Muriel MANCIAUX informe qu'une réunion s'est tenue en présence de Michel COULETTE. Une étude est en cours pour l'élargissement du covoiturage sur l'ensemble du territoire. Le PETR a mené l'étude de faisabilité.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité, le contrat proposé et la priorisation des projets présentés.

3- Développement touristique – partenariat avec l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale

Suite à la suppression du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin auquel adhéraient la Communauté de Communes du Val de Moselle, l'activité a été reprise par Metz Métropole qui l'a délégué à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale. Ainsi, il est nécessaire de conventionner avec cet Office de Tourisme pour l'année 2017, afin de promouvoir la partie mosellane du territoire (ancien périmètre du SIVT) qui sera élargie au site de Chambley Planet'Air, Madine et la vallée du Rupt de Mad de Thiaucourt à Arnaville.

Présentation de la convention

Périmètre CCM&M concerné :

- 9 communes mosellanes,
- Dès 2017 : Chambley Planet'Air, Madine,
- A compter de 2018 : vallée du Rupt de Mad

Montant de la participation financière 2017 :

- Partie 57 : 0,5€/hab/an
 - Partie 54 : 1500€/site/an
- Total engagement financier : 5000€ + 1500€ => 6 500€

Actions

- Information clientèle sur les sites conventionnés
- Elaboration d'actions de valorisation
- Assistance et conseils aux porteurs de projets
- Elargissement boutique de produits locaux
- Elaboration de programmes de visites groupes et individuels (payant sous conditions)

Lise ROSELEUR informe que l'OT de Metz Cathédrale est dynamique et professionnel

Stéphanie JACQUEMOT souhaite qu'on lui confirme qu'aucune cotisation ne sera demandée aux communes. En effet, le SIVT avait effectué des demandes de cotisations tant à la Communauté de Communes qu'aux communes membres.

Lise ROSELEUR confirme qu'une seule cotisation sera versée et supportée par la Communauté de Communes.

Jacques PERANTONI souhaite savoir si la Communauté de Communes doit disposer de son propre OT.

Il est indiqué que la seule obligation de l'intercommunalité est le développement en matière touristique.

Une étude est en cours sur les différents partenaires potentiels en matière de tourisme. Olivier JACQUIN indique qu'une réflexion est menée avec l'OT Cœur de Lorraine, la CC du Pays de Commercy, Metz, le Parc Naturel de Lorraine ainsi que la Région.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la convention proposée.

Lise ROSELEUR tient à faire un point sur l'OT de Gorze. Des articles sont parus dans la presse avec de nombreux éléments erronés. Olivier JACQUIN souligne que des propos ont été ramenés à Gilles SOULIER et notamment sur l'implantation d'un OT à ANCY DORNOT. Ces éléments sont erronés car il a évoqué un projet de point d'information touristique dans le cadre du projet de MSAP d'Ancy-Dornot et pas dans une logique de substitution à celui de Gorze. Une subvention sera proposée cette année dans des conditions qu'il restera à définir avec les membres de cette association (4000 € de subvention de fonctionnement de l'association + 2 000 € fléchés sur des projets). La balle est dans le camp de l'association.

Un point est également effectué sur la manifestation MONDIAL AIR BALLONS sur la base de CHAMBLEY. Les services travaillent sur cette manifestation et notamment une proposition d'activités liés à la découverte du territoire.

4- Développement économique – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Dans le cadre de la mise en œuvre du solde de l'opération FISAC sur l'ensemble du périmètre de la CCM&M, un nouveau règlement d'intervention doit être mise en place ainsi que les dates des deux prochains appels à projet destinés aux artisans et commerçants locaux.

Présentation du règlement

Modifications apportées :

- Nouvelles dates d'appel à projets :
 - ⇒ 1^{er} Septembre 2017
 - ⇒ 1^{er} Décembre 2017
- Délais d'achèvement du programme:
 - ⇒ 30 Avril 2018
- Élargissement aux entreprises de Moselle MAIS priorité aux entreprises de l'ex CCCL (contrainte Etat)
 - *Rappel des modalités du FISAC :*
 - Subvention pouvant aller jusqu'à 4 500€
 - Bonification supplémentaire jusqu'à 1 500€
 - Création d'emploi
 - Implantation ZAE les Vignes
 - Priorité aux commerces ambulants
 - Enveloppe financière disponible : 24 663,82 €

Olivier JACQUIN indique que l'information peut être donnée aux artisans et commerçants de manière parcimonieuse. En effet, le montage du dossier est complexe et les conditions d'éligibilité sont précises et strictes.

Frédéric LEVEE souhaite savoir si cela ne concerne que les nouvelles installations. Olivier JACQUIN informe que cela peut également concerner les projets de développement des artisans / commerçants déjà installés.

Une information sera effectuée dans le magazine communautaire à paraître.

Nicole KREUTZ demande une précision sur la priorité faite au territoire de l'ex-chardon Lorrain. L'aide était attribuée initialement à la Communauté de Communes du Chardon Lorrain. L'Etat a été sollicité dans le cadre de la fusion et a donc imposé cette priorité si le nombre de dossier du nouveau territoire devenait trop important s'agissant d'une fin de programme. Les fonds FISAC répondent à une procédure particulière avec diagnostic, une étude des besoins et un programme d'actions.

Néanmoins, le Chardon Lorrain a déjà organisé deux appels FISAC et l'enveloppe n'a pas été dépensée dans sa totalité. Il est enfin rappelé que la CCM&M travaille actuellement à une candidature pour un nouveau FISAC en 2018.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le règlement modifié.

5- Habitat – Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat Revitalisation Rurale

Dans le cadre du déploiement de l’OPAH RR sur l’ensemble du périmètre de la CCM&M en 2017, il convient de solder le partenariat initial entre la CCVM et le Centre d’Amélioration du Logement de Moselle au titre de l’année 2016. Un avenant entre le CALM et la CCM&M est proposé.

Présentation de l’avenant entre le CALM et la CCM&M

- Convention d’une année (démarrage 1^{er} juillet 2016) avec le CAL Moselle pour la mise en œuvre du protocole de la CCVM
- Elargissement de l’OPAH RR CCCL à partir du 1^{er} février 2017
- Avenant à la convention proposée :
 - 7 mois au lieu de 12 mois
 - 2 450 € au lieu de 4 200 €

Les délégués communautaires approuvent, à l’unanimité l’avenant proposé.

Les dossiers éligibles sont les suivants :

• Ravalement de façades :

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	Avis CAUE
ERMAN Rémi	NOVEANT	Ravalement + éléments de façades	11 676,75 €	Porte d'entrée et fenêtre rdc : possibilité d'enduire complètement l'encadrement pour masquer les reprises régulières au droit de chaque ligne en creux. En discussion CAUE/demandeur : volets rdc (point non bloquant pour subvention)

Total Subventions	Subvention Région	Subvention CCM&M
3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €

• Habiter Mieux :

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	TOTAL SUB.	% Fin
M GOUY Jean	THIAUCOURT	chaudière	7 566,04 €	7 566,04 €	6 879,00 €	91%
SUB. ANAH	FART	CG	CCCL (Personne Agée)	CCCL (Habiter Mieux)	Caisse Retraite	Commentaire
4 303,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 076,00 €	500,00 €	0,00 €	Aide PA délibérée au CC du 7/03/17
NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	TOTAL SUB.	% Fin
M FORABOSCHI Kathy	ONVILLE	conduite poele, isolation	8 153,62 €	7 616,35 €	5 070,00 €	62%
SUB. ANAH	FART	CG	CCCL (Personne Agée)	CCCL (Habiter Mieux)	Caisse Retraite	Commentaire
3 808,00 €	762,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	

Le prochain règlement sera à l’ordre du jour du prochain conseil.

Les délégués communautaires approuvent, à l’unanimité les dossiers présentés.

6- Gestion du personnel

➤ **Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet** : l'emploi d'avenir de Mme Julie MOISSETTE arrivant à échéance le 11 mai prochain, il est proposé de pérenniser son poste d'assistante comptabilité / agent du service administratif commun conformément à la fiche de poste et au projet d'organigramme de la CCM&M.
309h de formation ont été réalisées sur ces années.

Anne OMHOVER rappelle que l'ensemble des questions RH ont été budgétisées lors du BP 2017.

Olivier JACQUIN rappelle que les agents recrutés en contrats aidés effectuent de nombreuses formations, respectant ainsi les objectifs de ces contrats.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

➤ **Postes non permanents pour besoins occasionnels :**

Suite au vote du budget primitif, il est proposé de créer plusieurs postes non-permanents pour répondre aux besoins occasionnels liés à un accroissement temporaire d'activité (congés d'été, accroissements d'effectifs fréquentant les accueils périscolaires ou le Centre Multi Accueil, remplacements divers) comme suit :

- Au maximum 10 emplois non permanents, sur une durée hebdomadaire maximale de 35h annualisée, sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation périscolaire ou d'adjoint d'animation petite enfance/jeunesse, pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois,
- Au maximum 5 emplois non permanents, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h annualisée, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique intercommunal, pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois,
- Au maximum 1 emploi non permanent, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif, pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les chiffres sont prévisionnels au vu du prévisionnel pour l'année.

Nicole KREUTZ indique que le nombre d'emploi non permanents est conséquent pour le service du périscolaire. Anne OMHOVER informe que c'est un nombre d'emploi maximum. Olivier JACQUIN rappelle que les crédits votés au budget sécurisent le recours à de nouveaux contrats. Les heures complémentaires des agents en poste sont privilégiées.

Cette délibération est à visée générale pour permettre aux services d'être réactifs et de fonctionner normalement.

Jean-Charles de BELLY rappelle qu'il existe des taux d'encadrement réglementaire pour des Accueils Collectifs de Mineurs, la crèche et les accueils périscolaires. Ainsi tous les services respectent scrupuleusement le taux d'encadrement. Cette délibération apporte de la souplesse et de la réactivité au dispositif.

Concernant les services techniques, il s'agit d'emplois saisonniers pour pallier les congés des agents et un éventuel surcroît d'activité. Cette décision est encadrée par les crédits votés au BP.

Denis BLOUET demande la période d'ouverture ACM. Gilles JOLLAIN rappelle juillet et petites vacances sur 3 sites.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la création de postes non présentés tels que définis ci-dessus.

➤ **Règlement des heures complémentaires** : dans le cadre de la continuité des services publics et en cas d'absence des agents ou d'un surcroît d'activité, la CCM&M privilégie la réalisation d'heures complémentaires par les agents déjà en poste. Il est proposé de prendre une délibération d'ordre général permettant le paiement de ces heures.

Les heures complémentaires sont là pour effectuer le complément d'un agent à temps non complet et pour atteindre les 151.67 h mensuelles (35h/semaine) pour la nécessité de services et surcroît d'activités. Gilles JOLAIN indique que le temps de travail des agents est calculé au plus près. Mais il arrive des imprévus. Les heures complémentaires sont rémunérées sans majoration.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le règlement des heures complémentaires.

➤ **Convention de partenariat pluriannuelle avec l'Amicale du personnel communal et intercommunal** : Suite au vote du budget primitif 2017, il est proposé une convention de partenariat pluriannuel entre la CCM&M et l'Amicale du personnel communal et intercommunal. Celle-ci participe clairement, par son objet même et son dynamisme, à la construction d'un esprit intercommunal collectif au sein des agents territoriaux du bloc communal.

Présentation de l'association

Association loi 1901 qui permet aux agents de bénéficier d'actions mises en place dans les domaines de la culture, des loisirs, de la vie familiale...

- Ouverte à tout agent de la Communauté de Communes ou d'une commune du territoire (CDD de droit public de plus de 6 mois, sous condition pour les contrats de droit privé)
- Tarifs préférentiels (commandes groupées de bijoux, parfums, cinéma), adhésion à Intercea, primes versées sur demande lors d'évènements familiaux, chèques vacances réservés aux agents adhérents depuis un an, spectacle de magie offert aux adhérents et leur famille (en 2016 : 06/11/2016)
- Montant de l'adhésion : 10 €/an
- Financeurs : Communauté de Communes, communes, syndicats du territoire
- Subvention annuelle proposée : 3 500 €

Une communication pourra être effectuée aux communes afin qu'elles aident également l'amicale.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la convention présentée et le versement de la subvention à hauteur de 3 500€.

7- Services à la population

➤ **Création de services civiques** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion et du développement des services communautaires en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, il est proposé de demander l'agrément pour quatre services civiques de 12 mois :

16-25 ANS - 9 Grands domaines – 12 mois – Engagement volontaire 24 h de présence /semaine – 500 € etat 106 € de la collectivité. Protection sociale. Acquisition expérience.

- Ambassadeur du développement durable en lien avec les labels nationaux TZDZG et TEPCV : mise en place d'animations destinées aux accueils périscolaires, Centre Multi Accueil, Accueils Collectifs de Mineurs, Relais Assistants Maternels et grand public en lien notamment avec l'Espace Info Energie; sensibilisation au mode de déplacement collectif (Tedi'Bus, utilisation des aires de co-voiturage...)...
- Ambassadeur de la citoyenneté : définition d'un programme d'animations pour la promotion de la citoyenneté en lien avec les services communautaires (Centre Multi Accueil ; accueils périscolaires ; accueils collectifs de mineurs ; jeunesse) et les associations locales.
- Ambassadeurs pour le développement d'actions éducatives au sein des accueils périscolaires : soutien aux équipes en place, mises en œuvre d'actions éducatives en lien avec le PEDT.

Patrick BOLAY souhaite connaître l'encadrement. Denis BLOUET informe que le personnel en place encadre ces jeunes. Ceux-ci ne remplacent pas un agent mais vient en appui sur des missions spécifiques. Patrick BOLAY demande si les déplacements sont indemnisés. Denis BLOUET indique que ceux-ci peuvent être indemnisés par la CC sur ordre de mission.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la demande d'agrément des services civiques.

➤ **Subventions exceptionnelles aux manifestations sportives et culturelles :** il est proposé de soutenir plusieurs manifestations :

Projet « Saharienne »

- **Porteur de projet:** Planet Aventure Organisation (Metz)
- **Lieu de la manifestation:** Arnaville (le 17/9)
- **Date de la manifestation:** 16 et 17 septembre 2017
- **Contenu de la manifestation:** un raid sportif par équipe
- **Intérêt communautaire:**
 - Manifestation sportive
 - Manifestation solidaire (lutte contre la violence faite aux femmes)
 - Valorisation du territoire (une édition 2017 se déroulant sur les communes d'Arnaville, Vandelainville, Onville, Waville, Gorze et Novéant)
- **Subvention sollicitée: 2000€**

Proposition: 2 000€

Les délégués communautaires accordent, à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association PLANET AVENTURE ORGANISATION.

Projet « Concert de Gala – Hommage à Jack Kirby »

- **Porteur de projet :** Harmonie municipale Union (Corny)
- **Lieu de la manifestation :** Gorze (Abbatiale)
- **Date de la manifestation :** 3 juin 2017 à 20h30
- **Contenu de la manifestation :** Concert annuel

Thème 2017: supers héros américains ; conte musical

Projet inscrit dans le festival « Cabanes » porté par le CD57

- **Intérêt communautaire :**
 - Rayonnement
 - Projet inter-association
 - Accès à la culture pour le plus grand nombre
- **Subvention sollicitée :** 1 800€

Proposition : 1 600€ + prêt gracieux d'un véhicule

Olivier JACQUIN rappelle que la CC avait été sollicitée pour 5 000 € mais aucune action n'est programmée sur le territoire. Le soutien à l'association de Corny permet de soutenir indirectement cette initiative coordonnée par le Conseil Départemental de Moselle.

Denis BLOUET indique également que les communes ont été sollicitées au printemps 2016. Le site choisi était initialement CORNY mais les infrastructures ne correspondaient pas.

Les musiciens travaillent énormément sur ce concert. Denis BLOUET appelle les élus à se rendre au concert.

Les délégués communautaires accordent, à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 1 600 € à l'association HARMONIE MUNICIPALE UNION.

Projet « Nos habitants ont du talent »

- **Porteur de projet :** Association KEATOUS (Lorry-Mardigny)
- **Lieu de la manifestation :** Lorry-Mardigny
- **Date de la manifestation :** 19-20 mai 2017
- **Contenu de la manifestation :**
 - des spectacles (concert, spectacle de magie), ateliers participatifs (autour du recyclage)
 - Exposition des habitants

Thème 2017: « nos habitants ont du talent et des supers pouvoirs »

Projet inscrit dans le festival « Cabanes » porté par le CD57

- **Intérêt communautaire :**
 - Lien social
 - Participation des habitants
 - Accès à la culture au plus grand nombre
- **Subvention sollicitée:** 400 € + encart publicitaire (150€) + impression

Proposition: subvention 700€ (impression comprise)

Jacques PERANTONI indique son opposition à cette subvention. Il indique, que pour lui, on ne peut accepter qu'une commune quitte la nouvelle entité et verser une subvention à une association de la Commune. Il est à préciser que les délégués de la commune ne sont pas présents pour défendre ce projet. Muriel MANCIAUX rappelle que ce sont d'abord les habitants qui s'investissent dans ce projet très intéressant. Il est important d'effectuer une différence entre la municipalité qui a effectué un choix et les habitants qui proposent une belle action sur le territoire de Mad et Moselle. Olivier JACQUIN confirme cette position : nos actions visent tout le territoire et ses habitants.

Marcel SPENDOLINI souligne que le règlement des encarts publicitaires ne permet pas à l'association de cumuler une subvention avec un encart. Muriel MANCIAUX précise que seule une subvention sera versée. L'association en a été informée.

Les délégués communautaires accordent, à la majorité (4 contres – 5 abstentions) le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association KEATOUS.

Information Randonnée Mad et Moselle – 14 mai – Programmes d'animations :

Contexte :

- Rando Cyclotouriste : à l'initiative de Daniel AMBROSIN, Président de l'ASPTT Metz Métropole section cyclisme
- Objectif : faire découvrir le nouveau territoire de la CCM&M par le biais du vélo en mode loisirs
- Opportunité : impulser une première action autour du sport

Proposition de la CCM&M : en lien avec Mr AMBROSIN

Coordonner des animations en lien avec les associations sportives en complément de la course, sur le site de Corny :

- Animations : mise en place d'ateliers d'initiation, de démonstration et de concours (selon les activités et l'affluence du public)
- Cette manifestation regroupera : 4 activités sportives, 5 associations

Activités	Associations	Communes
Tir à l'arc	L'Archer Gorzien	Gorze
Football	AS Corny	Corny-sur-Moselle
VTT	La Muse	Corny-sur-Moselle
Pêche	La Gaule Thiaucourtoise	Thiaucourt-Regniéville

Daniel AMBROSIN informe que ce n'est pas une compétition. Olivier JACQUIN avait suggéré de remettre un prix. Mais comme ce n'est pas une compétition, l'association remettra un prix au club le plus représenté. Olivier JACQUIN invite les conseillers communautaires à former une équipe.

Un appel aux volontaires est effectué pour une aide lors des ravitaillements.

Les équipes doivent être composées de 19 personnes au maximum. La réglementation prévoit que pour plus de 2, un encadrement est obligatoire.

Olivier JACQUIN renouvelle son remerciement à Daniel AMBROSIN pour cette belle manifestation. L'année prochaine, cette même manifestation pourra se dérouler sur l'ensemble du territoire avec un circuit VTT.

➤ **Convention de partenariat pluriannuel avec le Foyer d'Accueil Spécialisé de Thiaucourt :** Il est proposé de matérialiser notre partenariat régulier entre nos accueils périscolaires du territoire ex-CCCL avec le Foyer d'Accueil Spécialisé de Thiaucourt. Ce partenariat consiste en la mise en œuvre d'actions avec enfants accueillis dans les services périscolaires et les résidents du foyer.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la convention avec le Foyer d'Accueil Spécialisé.

8- Environnement – Site de Grand Fontaine

Engagée par la Communauté de Communes du Chardon Lorrain, la démarche de valorisation de l'espace naturel remarquable de Grand Fontaine se poursuit en accord avec les communes de Waville et de Villecey-sur-Mad.

La gestion du site va se faire deux temps :

- Etude et travaux sur la continuité écologique du cours d'eau
- Plan de préservation et valorisation du site ENS

La consultation pour la réalisation du plan de gestion de ce site a été lancée. 3 bureaux d'études ont déposé une offre valide (visite obligatoire), le Bureau d'étude **SINBIO** a présenté l'offre la plus intéressante pour la somme de 33 275 € HT.

Nicole KREUTZ rappelle que c'est le même bureau d'études choisi à CORNY. Ils n'ont toujours pas fini le travail. Denis BLOUET indique que ce ne sont pas les mêmes travaux.

Les études sont longues. Gérard ANDRE rappelle qu'il n'y a jamais eu de problèmes avec ce cabinet et que le technicien Vincent ASSELOT en charge du dossier suit parfaitement les dossiers.

Il est proposé de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle suivant le plan de financement suivant :

Les délégués communautaires approuvent, le choix du cabinet d'études et le plan de financement présenté.

9- Questions diverses

➤ **Gestion de la CCMM – changement de lieu :** il vous est proposé d'organiser le prochain Conseil Communautaire du 23 mai 2017 à Thiaucourt – Salle La Loco .

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le changement de lieu du prochain conseil communautaire.

ANNEXE LISTE DES PRESENTS

PRENOM	NOM	PRESENTS	Excusé pouvoir	Excusés Non représentés	Absents	VILLE
Gilles	SOULIER		x			ANCY SUR MOSELLE
Béatrice	PETERLINI	X				ANCY SUR MOSELLE
Roland	DUMONT		x			ANCY SUR MOSELLE
Michel	COULETTE	X				ANCY SUR MOSELLE
René	CAILLOUX	X				ARNAVILLE
Arthur	MINELLO	X				ARRY
Luc	ADAM	x				BAYONVILLE/MAD
Christophe	CIOLLI	X				BEAUMONT
Daniel	BUVET	X				BERNECOURT
Gérard	RENOUARD				x	BOUILLONVILLE
Lise	ROSELEUR	X				CHAMBLEY- BUSSIERES
Jean-Luc	PAULS			x		CHAMBLEY- BUSSIERES
Lionel	LARA	X				CHAREY
Denis	BLOUET	X				CORNY SUR MOSELLE
Nicole	KREUTZ	X				CORNY SUR MOSELLE
Daniel	AMBROSIN	X				CORNY SUR MOSELLE
Patricia	BECKER				x	CORNY SUR MOSELLE
Jean-Michel	FRANCK				x	CORNY SUR MOSELLE
Marcel	SPENDOLINI	X				CORNY SUR MOSELLE
Michel	ARGAST				x	DAMPVITOUX
Denis	PETIT				x	DOMMARTIN-LA- CHAUSSEE
Roland	ROUYER	X				ESSEY-ET-MAIZERAIS
Jacques	PERANTONI	X				EUVEZIN
Jacqueline	MAUCOLOT	X				FEY-EN-HAYE
Jean-Pierre	DAVID				x	FLIREY
Frédéric	LEVEE	X				GORZE
Anne	OMHOVER	X				GORZE
Alexandre	MARCHAND			x		GORZE
Françoise	HITZEL		x			HAGEVILLE
Patrice	VELLE	X				HAMONVILLE
Didier	NOEL				x	HANNONVILLE- SUZEMONT
Corinne	HALTEUR			X (représentée)		JAULNY
Patrick	BOLAY	X				JOUY AUX ARCHES
Karine	SCHORP		x			JOUY AUX ARCHES
Patrick	MATHION	X				JOUY AUX ARCHES
Jean-Marc	PICAT	X				JOUY AUX ARCHES
Olivier	JACQUIN	x				LIMEY
Thierry	GUERARD	X				LIRONVILLE
Philippe	HARDY				x	LORRY-MARDIGNY

Michèle	SCHNITZLER	X				MAMEY
Denis	FOURRIERE				x	MANDRES-AUX-4-TOURS
Françoise	JACQUES			x		MARS-LA-TOUR
André	LOUIS	X				MARS-LA-TOUR
Michel	SENNERS	X				MARS-LA-TOUR
Patrick	MESSEIN		x			NOVEANT SUR MOSELLE
Stéphanie	JACQUEMOT	X				NOVEANT SUR MOSELLE
Philippe	RENAULD	X				NOVEANT SUR MOSELLE
Colette	KLAGE	X				NOVEANT SUR MOSELLE
Dominique	LORRETTE	X				NOVEANT SUR MOSELLE
Marie	OMHOVERE				x	NOVEANT SUR MOSELLE
Gilles	JOLAIN	X				ONVILLE
Jacques	NOEL	X				PANNES
Gérard	VAN MEEL	X				PRENY
Franca	DI MATTIA			x		PUXIEUX
Paul	CARPENTIER				x	REMBER COURT/MAD
Marielle	PAYEN	X				REZONVILLE
Muriel	MANCIAUX	X				ST BAUSSANT
Guy	GUILLOUET	X				St-JULIEN-LES-GORZE
Gérard	ANDRE	X				SEICHEPREY
Denis	WAHU	X				SPONVILLE
Jean-Claude	DOTTE	X				THIAUCOURT
Anne	CONTOUX	X				THIAUCOURT
Marie-Madeleine	FEHLEN	X				THIAUCOURT
Yvette	TELLIER - ROSMAN	X				TRONVILLE
Jean-Louis	DEPIERREUX				x	VANDELAINVILLE
Marc	MARTINOLI				x	VIEVILLE-EN-HAYE
Gérard	CAZANAVE				x	VILCEY/TREY
Pierre-David	JACQUESON	X				VILLECEY/MAD
Vincent	BONIFACE	X				VIONVILLE
Emmanuel	MOUSSLER	X				WAVILLE
Dominique	LEROY	X				XAMMES
Jean-Marie	CUNY	X				XONVILLE

suppléants

Marie-Catherine	SEHILI	x				ARNAVILLE
Patrick	SCHUTZ	x				ARRY
Anne	MARMOIS	x				JAULNY
Céline	REIN	x				XONVILLE